



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 MARS 2024

OBJET : CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN"

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Etaient présents :

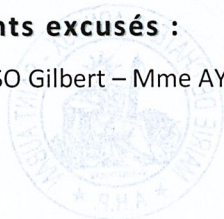
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique –
M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.20 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy – Mme
ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN du 07 Mars 2024
Délibération N° DM_20240307N012

OBJET : CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN"

Il est rappelé qu'en date du 09 Mars 2023, les membres du Conseil Municipal ont autorisé le recrutement d'un nouveau chargé de projet dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain", pour finaliser les missions entreprises depuis 2021.

Le contrat, pour une durée de 1 an, arrive à échéance au 31 Mars 2024.



Aussi, pour poursuivre les missions en cours et mener à bien les démarches engagées, il vous sera demandé de bien vouloir prolonger le contrat pour une nouvelle période de 12 mois à compter du 1^{er} Avril 2024.

Le chef de projet serait donc recruté, au grade d'attaché 9^{ème} échelon à temps complet. Pour rappel, le poste est financé à hauteur de 75 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes du contrat et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

OUI CET EXPOSE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** les termes du contrat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la dépense et la recette au B.P. 2024.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 4.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VILLARD</p>  
--	--